



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

universités

Question écrite n° 15415

Texte de la question

M. Michel Diefenbacher appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le récent rapport remis par le professeur Isaac concernant la place du numérique dans les universités françaises. Ce rapport dresse un constat sévère sur le retard des universités en la matière, et formule douze propositions pour améliorer cette situation. Il préconise notamment de donner à tous les étudiants un accès libre à l'ensemble des documents pédagogiques sous format numérique, d'assurer une couverture wi-fi aux campus universitaires, d'équiper les enseignants en ordinateurs portables, ou encore d'enrichir les bibliothèques universitaires en ressources numériques. En conséquence, il lui demande quelles suites elle entend donner à ces recommandations.

Texte de la réponse

L'université, qui prépare justement la France de demain, n'est pas encore complètement passée à l'ère du numérique. Pourtant les jeunes qui rentrent aujourd'hui à l'université sont des « natifs du digital » ; ils baignent dans les technologies de l'information depuis leur plus jeune âge, et apprennent beaucoup mieux avec ces technologies qu'avec une méthode traditionnelle de formation. Mais l'utilisation des technologies numériques à l'université n'est pas une fin en soi. En effet, elle doit être au service de la pédagogie, au service des étudiants comme, par exemple, l'accompagnement des étudiants mis en place en médecine à Grenoble grâce à la numérisation des cours, et à la suppression des enseignements en présentiel. Et l'expérience est concluante : les premières évaluations montrent que, avec ces expériences, et contrairement aux formations traditionnelles, à niveau égal à la sortie du bac, un étudiant a la même probabilité de réussite, quelque soit le niveau socioprofessionnel de ses parents. Ainsi, fortes de cette expérience, les universités doivent se créer un véritable patrimoine de leur documentation numérique, avec des cours enregistrés, des documents numérisés, ou encore des « serious games », ces logiciels basés sur les technologies des jeux vidéos, et qui permettent d'apprendre, de s'entraîner ou encore de tester les compétences et les connaissances. L'objectif du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche se résume alors en une phrase : « 100 % des documents pédagogiques pour 100 % des étudiants ». Ce patrimoine de l'université, source de richesse, est un réel investissement qui devra être protégé au risque d'un tarissement rapide. Les étudiants devront y être sensibilisés, alors que dans un monde où l'innovation est la base de toute compétitivité, la plus-value de l'intellectuel n'est pas dans la compilation, mais bien dans la production de nouvelles connaissances. À ce titre, les expériences de lutte anti-plagiat déjà mises en oeuvre dans certaines universités pourront être généralisées. Par ailleurs, pour accompagner les enseignants-chercheurs, pour créer des documents pédagogiques numériques, voire interactifs, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche accompagnera encore les universités numériques thématiques, ces creusets d'innovation pédagogique, qui offrent à leurs utilisateurs des « briques pédagogiques » qu'ils peuvent réutiliser pour leurs enseignements. Pour rendre plus visibles ces universités numériques thématiques, un portail national qui permettra aux plus novices de s'initier à ces outils, sera créé. Ce portail, comme tous les outils au service des étudiants et enseignants, devra par ailleurs respecter les normes d'accessibilité. Car l'intérêt du numérique, c'est aussi de permettre à tous d'avoir accès à la

connaissance, aux jeunes qui ne peuvent suivre tous les cours parce qu'ils doivent travailler en parallèle pour subvenir à leurs besoins, ou encore aux handicapés pour lesquels l'université traditionnelle n'est pas toujours adaptée. La formation à distance est aussi particulièrement adaptée à la formation des maîtres, et la formation tout au long de la vie en général. Les universités, encore insuffisamment présentes sur ce champ concurrentiel, doivent y prendre toute leur part. Pour ce qui concerne les infrastructures des universités, un effort doit être encore soutenu par les connexions internet à disposition des étudiants et du personnel enseignant. Les lauréats de l'opération campus devront d'ailleurs prévoir que tous les bâtiments qui seront construits ou rénovés soient totalement équipés en très haut débit, et en technologie sans fil. Le numérique devra aussi être totalement intégré à leurs projets scientifiques et pédagogiques. Enfin, le numérique a vocation à faciliter la vie de l'ensemble des personnels et des étudiants. C'est aussi un outil de démocratisation avec, par exemple, le vote électronique qui doit améliorer le taux de participation aux élections, et au-delà qui doit favoriser l'implication de tous dans la vie de l'établissement, ou encore l'évaluation des filières de formation, telle qu'elle se pratique déjà dans certaines universités.

Données clés

Auteur : [M. Michel Diefenbacher](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15415

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2008, page 683

Réponse publiée le : 5 août 2008, page 6802